



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3046  
31 janvier 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3046e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 31 janvier 1992, à 10 h 30

Président : M. MAJOR

(Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord)

Membres :

Autriche  
Belgique  
Cap-Vert  
Chine

Equateur  
Etats-Unis d'Amérique  
Fédération de Russie  
France  
Hongrie  
Inde  
Japon  
Maroc  
Venezuela  
Zimbabwe

M. VRANITZKY  
M. MARTENS  
M. VEIGA  
M. LI Peng  
Le Président BORJA  
Le Président BUSH  
Le Président ELTSINE  
Le Président MITTERAND  
M. JESZENSZKY  
M. RAO  
M. MIYAZAWA  
Le Roi HASSAN II  
Le Président PEREZ  
M. SHAMUYARIRA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA RESPONSABILITE DU CONSEIL DE SECURITE EN MATIERE DE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Avec la permission de mes collègues, je voudrais faire une brève déclaration d'introduction à notre séance d'aujourd'hui. Il s'agit d'une réunion exceptionnelle. Nous nous réunissons à un moment de changement considérable. Il y a exactement un an, le Conseil de sécurité a relevé avec succès le défi de l'invasion du Koweït par l'Iraq. Mais nous sommes confrontés aujourd'hui à de nouveaux défis, et pour décider des moyens d'y faire face, il est juste, à mon avis, que nous soyons réunis au niveau sans précédent de chefs d'Etat ou de gouvernement. Nous devons montrer aujourd'hui que le Conseil de sécurité oeuvre dans un but commun.

Je me félicite beaucoup de la présence ici aujourd'hui de tant de chefs d'Etat ou de gouvernement. Cela prouve l'importance que nous accordons à l'Organisation des Nations Unies et notre attachement aux idéaux des Nations Unies. Nous sommes venus ici aujourd'hui de toutes les parties du monde. Chacun de nos pays a ses propres caractéristiques, ses propres soucis. Mais nous sommes unis par un trait particulier. Nous sommes unis par notre engagement de renforcer la communauté plus vaste à laquelle nous appartenons de même que la sécurité collective et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

En convoquant cette réunion extraordinaire ce matin, mon intention était que notre débat serve quatre objectifs importants. Tout d'abord, notre présence aujourd'hui marque un tournant dans le monde et aux Nations Unies. Sur la scène internationale, nous avons été témoins de la fin de la guerre froide. Des Etats Membres de cette organisation se sont divisés et se sont réformés. Cela offre d'immenses possibilités mais cela comporte également de nouveaux risques. Aux Nations Unies, le mandat de M. Pérez de Cuéllar a pris fin. Il a servi la communauté internationale pendant de nombreuses années avec une distinction hors pair, et je suis heureux de pouvoir le remercier de

Le Président

son travail. Nous sommes ici non seulement pour offrir à son successeur, M. Boutros Boutros-Ghali, nos vœux de succès mais pour lui donner notre appui total dans l'exécution de son mandat. La nouvelle situation dans le monde exige de nouvelles idées et un nouvel élan.

Le Président

Deuxièmement, nous devrions aujourd'hui réaffirmer notre attachement au principe de la sécurité collective et à la résolution des conflits conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous devrions faire passer très clairement le message que c'est par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et de son Conseil de sécurité que nous avons l'intention de traiter les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Troisièmement, nous devrions aujourd'hui réfléchir à nouveau aux moyens de faire respecter la sécurité collective par l'intermédiaire des Nations Unies et chercher comment les moderniser et les développer au mieux. Le moment est venu de revoir tous les instruments dont nous disposons : les mesures de prévention, afin d'éviter les crises en surveillant et en traitant les causes de conflit; la recherche de la paix afin d'instaurer la paix par des moyens diplomatiques; le maintien de la paix afin de réduire les tensions et de renforcer et soutenir les efforts en vue de rétablir la paix. Ce sont là, je crois, des questions que nous devrions examiner maintenant. Aujourd'hui, au moment même où nous sommes réunis ici, des opérations de maintien de la paix sont en cours en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Asie et en Europe. Il est peu probable que les besoins diminuent à l'avenir. Nous devons réfléchir à la façon dont nous pourrions renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies de réagir de façon efficace et veiller à ce qu'elle soit dotée des ressources nécessaires tant financières que matérielles pour lui permettre de le faire. Dans tous ces domaines, le rôle du Secrétaire général est, bien entendu, crucial.

Quatrièmement, nous devrions aujourd'hui renouveler notre engagement de faire respecter la paix et la sécurité internationales par des mesures renforcées de limitation des armements. Les activités destinées à restreindre l'accumulation et le transfert d'armes, à empêcher la prolifération des armes de destruction massive concernent tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. La politique de limitation des armements est devenue véritablement mondiale. Le rôle de cette organisation, et pas seulement du Conseil de sécurité, mais de l'ensemble de l'Organisation, devient de plus en plus important.

Au moment où nous sommes réunis pour examiner les responsabilités particulières du Conseil de sécurité, les préoccupations plus larges de la

Le Président

communauté internationale - même si nous ne les examinons pas toutes ici aujourd'hui - sont également dans nos esprits. Bien sûr, il est vrai que sans développement économique et sans prospérité, nous ne pouvons pas espérer aboutir à une paix et à une stabilité durables. Mais il est tout aussi vrai que ce n'est que lorsque les conditions de sécurité et de paix seront assurées qu'un développement économique durable pourra s'instaurer. Les deux sont nécessaires. Ce n'est que lorsque ces deux conditions seront réunies que les ressources pourront être orientées vers les domaines où elles sont si nécessaires - vers les besoins économiques et sociaux de la population mondiale.

La première ligne de notre charte - la Charte des Nations Unies - ne parle pas d'Etats ou de gouvernements; elle parle de peuples. Le monde a maintenant les meilleures chances de voir la paix, la sécurité et le développement s'instaurer depuis la fondation des Nations Unies. J'espère, comme les fondateurs des Nations Unies eux-mêmes, que nous pourrons aujourd'hui renouveler la résolution consacrée dans la Charte, la résolution d'unir nos efforts pour réaliser les buts de la Charte dans l'intérêt de tous les peuples que nous avons le privilège de représenter. C'est notre rôle, et je souhaite au Conseil plein succès dans ses travaux d'aujourd'hui.

Messieurs les membres du Conseil, nous avons beaucoup à faire aujourd'hui. Conformément à l'usage, si vous le permettez, je prononcerai ma déclaration au nom de mon pays, lorsque tous mes autres collègues auront pris la parole.

Nous allons maintenant ouvrir notre débat, et j'invite le Secrétaire général à prendre la parole.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, Excellences, c'est un grand honneur pour moi que de vous souhaiter la bienvenue à cette séance historique du Conseil de sécurité. La portée de cette réunion dépasse sa valeur symbolique. C'est l'une de ces occasions où l'esprit renforce la lettre. Votre présence ici est une démonstration éclatante de votre confiance dans les Nations Unies. Cette manifestation d'appui est une source de satisfaction profonde pour le Secrétaire général que vous venez d'élire.

Cette réunion ne pouvait avoir lieu à un moment plus opportun. L'ère nouvelle qui s'ouvre exige à la fois idées et actions pour donner à la vie

Le Secrétaire général

internationale des fondements plus solides. Quelles formes prendra ce nouvel ordre qui va prendre forme, quelles défenses construirons-nous contre l'anarchie et le terrorisme et comment les injustices enracinées de longue date pourront-elles être éliminées? Cela dépendra grandement de la sagesse, de la prévoyance et de la compassion des dirigeants de ce monde. Ce sont les dirigeants des nations, engagés dans des pourparlers conjoints, qui pourront traiter non seulement des problèmes apparents mais également des déceptions et des craintes qui les sous-tendent et les intensifient. A l'instar d'autres réunions au sommet qui se tiennent régulièrement, il serait opportun, en cette période d'accélération de l'histoire, que le Conseil de sécurité aussi tienne régulièrement des réunions au sommet pour faire le point sur la situation dans le monde. Si la suggestion que je fais est acceptée, cela pourra renforcer le ton d'autorité dont l'Organisation des Nations Unies a besoin à ce stade critique. Cela permettra également de parachever la transformation de cet organisme que le monde souhaite avant son cinquantième anniversaire, en 1995.

L'histoire contemporaine a rarement connu des étapes aussi critiques. La révolution qui étend ses effets sur de grandes parties du monde tire son dynamisme et son authenticité non pas d'une idéologie dépassée ou recyclée, mais d'une aspiration fondamentale des peuples à la liberté, à la justice, à la solidarité et à la reconnaissance de leur identité. Les contours de l'ordre mondial auquel cette révolution mènera ne sont pas encore clairement perceptibles. Mais il est déjà possible d'en tirer plusieurs leçons.

La démocratisation au niveau national impose un processus correspondant au niveau mondial. Aux deux niveaux, elle tend à la primauté du droit. Pour les sociétés nationales, la démocratie signifie le renforcement des institutions par la participation et le consentement populaires, le pluralisme politique et la défense des droits de l'homme, y compris ceux des minorités. Pour la société dans son ensemble, elle signifie la démocratisation des relations internationales et la participation de tous les Etats à la mise au point de nouvelles normes de vie internationale. De petits Etats peuvent jouer de grands rôles constructifs, et le palmarès des Nations Unies prouve que la volonté politique et l'imagination peuvent apporter des contributions plus fructueuses à la paix que la puissance militaire ou économique. Lorsque cette participation n'est pas pleinement réalisée, il faut l'encourager. Cela

Le Secrétaire général

nécessite, à son tour, la volonté de s'adapter à différents points de vue et l'empressement d'offrir une assistance spéciale au processus de démocratisation.

Il serait, bien sûr, naïf de supposer que la démocratisation que ce soit au niveau national ou planétaire, est, à elle seule, la solution à tous nos problèmes. Aux deux niveaux, la démocratie est une plante délicate qui a besoin, pour s'épanouir, de paix, de sécurité et de développement économique. De nouvelles manières de prévenir les différends internes et les affrontements inter-Etats doivent donc être mises au point.

La souveraineté des Etats prend un sens nouveau dans ce contexte, en ajoutant la dimension de responsabilité à celle du droit, tant interne qu'externe. La violation de la souveraineté d'un Etat est, et demeurera, une atteinte à l'ordre mondial. Mais son utilisation à mauvais escient peut aussi miner les droits de l'homme et mettre en danger une vie mondiale paisible. Les guerres civiles ne sont plus civiles, et les massacres qu'elles engendrent ne laisseront pas le monde indifférent. Les nationalismes bornés qui s'opposent ou passent outre aux normes d'un ordre international stable et les micro-nationalismes qui résistent à l'intégration économique ou politique saine peuvent perturber une existence mondiale pacifique. Les nations sont trop interdépendantes, les frontières nationales sont trop perméables et les réalités transnationales - dans les domaines de la technologie et des investissements, d'une part, et de la pauvreté et la misère, de l'autre - sont trop dangereuses pour autoriser un isolationnisme égocentrique.

Le Secrétaire général

La sécurité collective ne peut être fondée que sur la confiance et la bonne foi collectives - la confiance dans les principes qui la régissent et la bonne foi dans les moyens par lesquels on cherche à la garantir. Avec tous les bouleversements que connaît la société sur le plan international, un seul pouvoir subsiste qui puisse imposer l'ordre face au chaos naissant : c'est le pouvoir des principes qui transcendent les perceptions changeantes de l'opportunisme.

(L'orateur poursuit en français)

Maintenant que la guerre froide a pris fin, il nous faut veiller à ce que n'éclatent ni ne resurgissent de nouveaux conflits. L'explosion des nationalités, qui pousse à la partition des pays aux ethnies multiples, constitue un nouveau défi à la paix et à la sécurité. Les Nations Unies pourraient-elles assumer la tâche qui s'imposerait à elles si, au lieu de compter 166 Etats, elles en comptaient peut-être le double? La fièvre nationaliste accroîtra à l'infini le nombre des communautés prétendant à la souveraineté, car il y aura toujours des minorités insatisfaites à l'intérieur des minorités parvenues à l'indépendance. La paix, d'abord menacée par les conflits ethniques et les guerres tribales, pourrait ensuite être fréquemment troublée par les guerres de frontières.

Une nouvelle stratégie devra être adoptée par les Nations Unies pour répondre à la revendication irrédentiste ou autonomiste des communautés ethniques et culturelles. Elle devra tenir compte de l'offre abondante d'armes, de l'aggravation des inégalités économiques entre les diverses communautés, de l'afflux des réfugiés. On met légitimement l'accent sur la diplomatie préventive : discerner les zones de conflits potentiels, offrir ses bons offices alors que ces conflits sont encore en gestation, désamorcer les crises avant qu'elles ne dégénèrent en affrontements armés. Ceci nécessite des moyens d'observation, un réseau de communication perfectionné et de nouvelles ressources financières. Il faudra aussi obtenir l'accord de l'Etat en crise aussi bien que celui des communautés révoltées, réinventer de nouvelles formules fédérales pour l'avenir. Toute cette stratégie se poursuivra sous la pression d'une urgence absolue alors que les combats, les destructions, les morts, les blessés et les réfugiés viennent assombrir la scène politique. Nous avons réussi, dans une certaine mesure, à établir les

Le Secrétaire général

bases de cette stratégie nouvelle. Nous avons réussi à maintenir un cessez-le-feu ou à rétablir la paix en Afrique, en Amérique centrale, en Asie, en Europe. Nous sommes allés plus loin : nous avons même abordé le domaine de la gestion institutionnelle de la réconciliation nationale.

Derrière le vacarme des conflits, le tumulte des aspirations et des ressentiments, il y a un espoir : l'espoir que les Nations Unies vont agir. Les peuples attendent des Etats Membres, et en particulier de ceux qui sont en mesure d'aider, qu'ils transcendent leurs rivalités, répondent à leur besoin de dignité et d'équité, et fassent prévaloir l'esprit de conciliation et de dialogue sans lequel il ne saurait y avoir de règlement pacifique des différends. En ce moment même, des millions et des millions de victimes de la guerre, de la tyrannie, du fanatisme et de l'injustice économique suivent avec anxiété vos débats dans l'attente d'un remède à leurs maux et à leurs misères.

Leur espoir ne sera pas vain si des hommes de bonne volonté, de courage, de compassion et de vision prennent l'initiative de résoudre les problèmes qui ont brisé tant de vies humaines.

Vous êtes ces hommes de bonne volonté. Au nom des hommes et des femmes qui travaillent dans cette institution, au nom des milliers de fonctionnaires, militaires, observateurs, experts qui, dans les terres les plus lointaines, font l'histoire, s'efforcent de contrer la guerre et d'engager le dialogue, je vous remercie de votre présence ici parmi nous et de l'espoir qu'elle éveille en ceux qui poursuivent leur lutte quotidienne en faveur de la paix triomphante et de la justice souveraine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général. Je sais que le Conseil attend avec intérêt les déclarations que vous aurez à faire en de nombreuses occasions dans les années à venir. Je vous remercie beaucoup de ce que vous nous avez dit aujourd'hui.

J'invite maintenant le Président de la République française à prendre la parole.

Le Président MITTERRAND : Monsieur le Président, je veux d'abord vous remercier de votre initiative : celle qui nous réunit ici, membres du Conseil de sécurité. C'est, je le crois, un événement important, comme vient de le souligner M. le Secrétaire général, auquel je veux dire en même temps à

Le Président Mitterrand

quel point mon pays se réjouit de le voir aujourd'hui à la tête de notre grande société internationale. Je lui souhaite pleine réussite dans sa mission, et nous ne mesurerons pas notre soutien. Je joindrai à ces encouragements les remerciements que nous devons à M. Pérez de Cuéllar, ainsi que l'a fort bien exprimé M. le Président Major.

J'avais moi-même souhaité une réunion de ce type il y a 10 mois, lorsque nous étions à la fin d'une guerre menée pour enrayer une agression et restaurer le droit, précisément sous l'égide des Nations Unies, ce qui était nouveau et essentiel, guerre qui a naturellement entraîné son cortège inévitable de souffrances.

Et que de bouleversements depuis lors : des peuples jetés sur les routes, des guerres civiles, la dislocation de vastes ensembles politiques déjà anciens! On s'interroge : où allons-nous? On cherche des repères. On ne les trouve pas toujours. C'est le rôle du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale que de les déterminer.

Le désordre et l'imprévisibilité sont devenus la règle. On dira qu'il y a peut-être tout simplement trop d'événements à la fois, et que la seule constante du jour c'est le changement. Seulement voilà, va-t-on regretter l'ordre ancien et préférer, avec le grand écrivain allemand, Goethe, l'injustice au désordre? Sûrement pas! La liberté a grandi dans le monde; il faut continuer de l'aider.

Existe-t-il des réponses claires? C'est vrai qu'un temps de crise comme celui que nous vivons doit être un temps de choix : d'un côté, la guerre, l'exode, l'éclatement des Etats, le terrorisme. Est-ce fatal? Nous pouvons l'empêcher, c'est la première affirmation que je prononcerai, et c'est précisément la tâche qui incombe, au premier chef, au Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément à la Charte.

Le Président Mitterrand

Dès le mois de mars de l'an dernier, cette réunion était nécessaire.

M. le Président Major a parfaitement eu raison, les choses ayant mûri, de nous inviter ici même. Tout ne dépend pas de nous, loin de là, mais beaucoup quand même. Alors, je voudrais, en quelques mots, tracer avec vous le chemin à suivre, d'abord en remarquant que le monde en crise a besoin d'instruments pour une action globale, universelle. Deuxièmement, qu'il s'agit aussi de garantir la sécurité collective. Enfin, qu'il faudra inventer de nouvelles formes de solidarité. Bien entendu, cet exposé ne sera pas exhaustif, puisque nous devons nous exprimer, et c'est une bonne chose, en peu de temps. J'ajouterai juste quelques idées ou quelques projets.

C'est vrai que, depuis 1945, tous les grands problèmes apparus sur la terre ont nécessité un traitement universel. Eh bien, il faut maintenant créer les instruments de cette action globale, les instruments de la sécurité. Comment élargir les moyens d'intervention de notre conseil?

Prenez l'exemple de la résolution 687 (1991) qui a mis fin à la guerre du Koweït. Son application rigoureuse est nécessaire pour revenir à la paix au Moyen-Orient, mais elle n'est pas suffisante. Elle appelle, c'est évident, la création d'une zone libre d'armes, débarrassée d'armes de destruction massive, ce qui suppose l'adhésion de tous les Etats dans cette région ou dans les autres, de même qu'au Traité de non-prolifération. Il faut que chacun adhère. La France, pour sa part, est à l'heure actuelle en train de ratifier ce dernier traité. Elle va également adhérer au Protocole additionnel I au Traité de Tlatelolco, dont on célébrera le vingt-cinquième anniversaire dans deux semaines.

Mais cette zone suppose aussi l'adoption de la Convention d'interdiction des armes chimiques. C'est possible, et c'est pourquoi j'invite tous les Etats à venir la signer à Paris avant la fin de l'année. Il convient également de surveiller et de limiter les transferts d'armes, d'accélérer la réduction effective des armes nucléaires, comme l'ont excellemment proposé les Présidents Bush et Eltsine, de mieux relier les notions de désarmement et de non-prolifération, et ainsi de suite.

Nous n'en sommes plus à la course au surarmement. Au contraire, et c'est une grande et bonne nouvelle. Eh bien maintenant, il faut que chacun prenne

Le Président Mitterrand

part au désarmement nucléaire à la condition de réunir d'abord toutes les chances afin que tous les Etats en cause puissent voir leur sécurité assurée. Il ne faut donc pas maintenir une trop grande différence dans le potentiel nucléaire détenu par les uns et par les autres.

L'interdépendance économique, voilà une autre évidence. Que de chemin à faire pour en tirer les conséquences pratiques. On peut alléger désormais les budgets militaires au profit du développement. Je rappelle à quel point nous avons été plusieurs à demander que reprenne constamment le dialogue entre le Nord et le Sud. Il ne faut pas que ce fossé se creuse davantage, et donc poursuivre le travail engagé, sur la dette par exemple, en examinant maintenant le cas des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, de même que nous avons - c'est le cas du Venezuela et de la France - essayé d'amorcer sans bruit particulier, en juillet dernier, un dialogue entre producteurs et consommateurs de pétrole.

Voilà, il nous faut réviser bien des concepts, bien des méthodes, bien des moyens. Je n'insisterai pas sur l'environnement. Nous avons rendez-vous à Rio. Il nous faudra alors adopter une vue large des choses, afin que nous préservions notre planète, tout en permettant le progrès des peuples, qui sont souvent contraints d'altérer les équilibres naturels faute, pour eux, de disposer de moyens de vivre autrement.

Quant aux droits de l'homme, les voilà qui sortent vainqueurs, j'espère non pas provisoires, des luttes idéologiques de la guerre froide. Ce n'est pas un nouveau système que je propose. Simplement je rappellerai que la démocratie commence à l'école. Il faut songer au rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) rénovée, qui peut devenir exemplaire et qu'il faut consolider. Voilà pourquoi je dis aux Etats qui comprendront de quoi je parle, qu'il est temps, pour ceux qui l'ont quittée, d'y revenir afin de contribuer à cette grande tâche.

Une sécurité collective sera très vite compromise si nous n'en créons pas les conditions modernes. Les expériences passées n'ont pas convaincu. Rien n'est possible sans la volonté des Etats, et particulièrement des grandes puissances, de refuser la loi de la jungle et simplement donc la loi du plus fort. Cette volonté est inscrite dans la Charte des Nations Unies. Elle a

Le Président Mitterrand

été longtemps bloquée, cette Charte, et pourtant, désormais, elle est utilisable dans toutes ses dispositions, qu'il faut mettre en pratique sans délai. Alors, quelques propositions, vous en ferez vous-mêmes afin d'assurer une meilleure efficacité des opérations de maintien de la paix. Je vous informe qu'un pays comme la France est prêt à mettre à la disposition du Secrétaire général des Nations Unies, et à tout moment, dans un délai de 48 heures, un contingent de 1 000 hommes pour les opérations de maintien de la paix, chiffre qui pourra être doublé en une semaine. Cette affectation impliquerait, évidemment, la mise en activité du Comité d'état-major prévu par la Charte. Deuxièmement, pour développer la diplomatie préventive indispensable, il faut que les membres du Conseil s'engagent à fournir systématiquement au Secrétaire général des éléments d'appréciation sur la sécurité internationale et lui donnent mandat d'entretenir régulièrement des contacts avec les homologues, les responsables des organisations régionales. Le Chapitre VIII de la Charte, permettez-moi de le rappeler, sur les accords régionaux ne doit plus être laissé de côté.

Enfin, nous devons également recourir, autant que nécessaire, à de nouvelles instances pour faire face à des besoins spécifiques. Sur les relations entre désarmement et développement, des suggestions plus récentes ont été faites, comme celle de l'Allemagne. Elles sont bonnes. Voilà pourquoi la France recommande la création de fonds régionaux pour la conversion, qui favoriseraient le transfert de la recherche et du développement militaires vers la production civile au profit, pour commencer, d'Etats nouveaux, de républiques directement pressées par la nécessité. Il en est ainsi de certains Etats héritiers de l'ancienne Union soviétique, mais aussi de beaucoup d'autres pays, notamment au Proche-Orient.

De même, à la suite de ce qui s'amorce en Europe, pourquoi ne pas développer dans chaque région du monde des instances appropriées d'arbitrage. La Communauté européenne s'en est déjà dotée.

Voilà pour quelques instruments. Encore faut-il assurer à l'Organisation un financement régulier et croissant, et pour cela payer les arriérés. Je ne ferai la leçon à personne, mais enfin, je me permets de le rappeler. Cela me permettra en tout cas de marquer que l'esprit de coopération présidera à nos travaux.

Le Président Mitterrand

Troisième et dernier point : quelles conditions pour une nouvelle solidarité? La sécurité ne peut pas être conçue seulement sur le plan militaire. Elle est évidente sur le plan économique, et même, c'est celle-là qui prendra le pas sur l'autre à mesure que le temps va passer, dans la mesure où l'insécurité économique ne sera pas génératrice de nouveaux conflits militaires.

Il y a là-dessus bien des propositions à faire. Il ne faut pas qu'une confrontation Nord-Sud se substitue à l'affrontement Est-Ouest : chacun en sera bien d'accord. La politique, comme l'économie, le désarmement, le développement de nos sociétés, l'environnement, nous renvoient à cette même loi, celle de la solidarité. Voilà que depuis longtemps, le terme général de "pays en développement" n'est plus adapté à la réalité. Il y a 20 ans, on pouvait le croire : progrès uniforme, général. Il y a aujourd'hui, en vérité, deux grandes catégories de pays. Certains parviennent effectivement à progresser, mais beaucoup d'autres, en Afrique surtout, mais ailleurs aussi, dans la péninsule indochinoise, sont enfoncés dans une situation d'où ils ne pourront sortir sans notre aide.

Et s'il y a plusieurs types de pays en voie de développement, pour employer l'expression traditionnelle que je conteste, il faut des formes d'aide adaptées. Les pays en vrai développement, qui se développent, ont besoin d'investissements privés et publics, de crédits bon marché, de croissance du commerce international, d'où l'importance des négociations internationales en cours.

Pour les autres pays qui n'ont pas encore accédé au vrai développement, ne nous payons pas de mots, comment les réinsérer dans l'économie mondiale? Je vous demande vraiment de procéder à cet examen, notamment en pensant à la maîtrise nécessaire des cours des matières premières. Sans quoi, se créent des situations intenable, et les pays de bonne volonté qui travaillent, qui exigent beaucoup de leurs citoyens, se trouvent souvent projetés dans de terribles crises : démolis les plans de deux ans, trois ans ou cinq ans pour leur redressement, simplement parce qu'en une semaine, la spéculation internationale a joué.

Voilà quelques données sur lesquelles je vous demande de réfléchir. Je souhaite vraiment - mon pays en tout cas le demande - la convocation d'un

Le Président Mitterrand

sommet mondial sur le développement social, qui permettra de renouveler notre réflexion sur le développement lui-même et de mettre en valeur la dimension humaine des choses.

Voilà ce que je souhaitais dire aujourd'hui. Nous vivons en Europe, occidentale surtout, une expérience exceptionnelle, celle d'une communauté qui a connu des guerres atroces. Elles ont occupé toute l'histoire de ce siècle, accumulé les destructions, les désastres, détruit pour longtemps les chances de ce continent-là. Eh bien, nous avons décidé, il y a plus de 40 ans, de régler nos différends par la voie de la négociation, de réaliser les réconciliations indispensables, d'apprendre à partager nos souverainetés respectives et nos ressources, à dignité égale, pour la sécurité et le bien communs.

Je ne veux pas donner cela en exemple. Beaucoup d'autres ailleurs ont beaucoup de choses et d'exemples à nous apporter. Tous sont riches de traditions, de cultures et d'apports à la civilisation universelle. Je vous demande simplement, Excellences, je vous demande de bien vouloir, au nom du Conseil de sécurité des Nations Unies, les mettre en valeur.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Président Mitterrand de ses observations. L'initiative de cette réunion au sommet a effectivement été lancée par le Président Mitterrand il y a quelques mois, et je suis heureux d'avoir pu lui donner suite aujourd'hui.

J'invite maintenant le Président constitutionnel de l'Equateur à prendre la parole.

Le Président BORJA (interprétation de l'espagnol) : Dans la turbulence des préoccupations qui agitent l'esprit de l'humanité contemporaine au cours de la dernière décennie de ce siècle, il y en a quatre qui se détachent plus particulièrement.

La première a trait à la violence sous toutes ses formes, nuances et orientations, la violence au sommet et la violence à la base, la violence institutionnalisée et la violence contestataire, la violence politique et la violence économique, la violence religieuse et la violence raciale. Bref, les différentes formes épuisantes de violence qui agitent le monde.

Il y a ensuite la vieille question de la soumission de l'autorité politique au droit, c'est-à-dire la limitation du pouvoir, qui est un problème

Le Président Borja

de conscience pour tout homme de réflexion et qui suscite de profondes interrogations morales sur les relations entre la société et l'individu, l'équilibre entre l'autorité et la liberté, la délimitation du pouvoir, la sécurité juridique des gouvernés, le respect des droits de la personne humaine.

Une autre préoccupation a certainement trait à la protection de l'environnement, comme expression de la solidarité avec ceux qui nous suivront dans cette passionnante aventure sur la Terre et auxquels nous avons l'obligation morale de léguer une eau propre, un air pur, une terre fertile et un environnement sain. Il est nécessaire d'affirmer, comme une évidence, que personne n'est maître de la pureté de l'air ni de l'éclat de l'eau.

Finalement, le développement humain, qui est beaucoup plus que le développement économique, qui est davantage que la simple accumulation de biens matériels, qui va au-delà de la consommation matérielle et qui est lié à une vaste gamme de biens et de valeurs tangibles et intangibles qui, dans leur ensemble, déterminent la qualité de vie d'un peuple.

Sans être exhaustives, ces préoccupations sont de toute évidence celles qui dominent dans l'esprit des hommes contemporains.

Pendant longtemps, après la deuxième guerre mondiale, alors qu'est apparu le concept de développement économique, la question inévitable qu'on s'est posée était : quelle est l'ampleur de la production d'une société? Et la réponse était toujours donnée en termes économétriques du produit national. Mais les choses ont changé et les questions sont autres : comment vivent les habitants d'une nation? Quelle est leur qualité de vie? Et les réponses se trouvent dans la manière dont sont répartis dans la société les bénéfices du progrès et dont sont satisfaits les besoins des êtres humains que sont, selon les définitions mêmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la longévité, le savoir, la sécurité personnelle, la liberté politique, la participation communautaire et le respect des droits de la personne humaine.

Voilà, pour employer les termes que vient d'utiliser le Président Mitterrand, la dimension humaine du développement. Auparavant, les préoccupations étaient d'ordre quantitatif sous forme d'indices de production nationale mesurés à l'aide de formules économétriques souvent fallacieuses dans les pays où les contrastes sont aigus. Les préoccupations sont

Le Président Borja

aujourd'hui d'ordre qualitatif : le développement humain est considéré en termes de liberté, de santé, de sécurité, de bien-être, de culture, d'environnement, de satisfaction du travail accompli, d'utilisation adéquate du temps libre et de nombreuses autres valeurs.

Le Président Borja

Le développement économique n'implique pas nécessairement et automatiquement le développement humain. Il y a des pays qui ont des indices élevés de croissance économique et qui, cependant, ont des problèmes sociaux inacceptables. Inversement, il y a d'autres pays qui ont des revenus par habitant peu élevés et qui, cependant, ont acquis des niveaux appréciables de développement humain.

La création de l'Organisation des Nations Unies, il y a 47 ans, répondait au profond besoin de paix et de sécurité ressenti dans le monde à la suite des souffrances indicibles causées par la dernière guerre mondiale. Sa naissance a été à cette époque historique inspirée par la déclaration éloquentement reprise dans le préambule de la Charte :

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'incibles souffrances."

Nous sommes loin d'avoir complètement gagné la bataille menée en faveur de la paix. Des desseins agressifs et des complexes d'infériorité qui conduisent à la violence et à la misanthropie subsistent encore dans l'esprit de certains dirigeants politiques. Les fanatismes raciaux et religieux, les nationalismes insensés et la xénophobie menacent également la coexistence harmonieuse des peuples.

Les Nations Unies ont rendu d'inestimables services à l'humanité. Il suffit de constater la différence qui existe entre le monde d'il y a 50 ans et le monde actuel. Il faut se rappeler la nature du fascisme nazi et les horreurs de la guerre et ce qui a suivi : l'affrontement Est-Ouest et sa lutte implacable pour diviser la planète en zones d'influence, les dépenses militaires démentielles, les SS-20 et les Pershing-2 ayant pour cible des siècles de civilisation humaine et la paix du monde soumise à l'équilibre de la terreur. Il faut rappeler cet ordre des choses irrationnel et belliqueux pour comprendre et admirer l'oeuvre accomplie par l'ONU depuis 50 ans qu'elle existe.

Commençons par rappeler combien a été importante pour la destinée de l'humanité l'initiative prise le 26 juin 1945 à San Francisco de créer une société mondiale d'Etats qui serait en mesure de régler les problèmes que les Etats n'auraient pas été à même de régler individuellement et isolément.

Le Président Borja

Le parallèle est évident entre le processus millénaire de formation de la société humaine et le processus de formation de sociétés d'Etats. Dans les deux cas les mêmes motifs existent : dans le premier, l'homme, un être essentiellement incomplet et insuffisamment équipé pour répondre aux besoins de sa propre existence, a été forcé de se joindre à ses semblables pour pouvoir survivre; dans l'autre cas, l'Etat, qui au cours des années s'est révélé une entité incapable de régler les problèmes du développement économique et social, a été également obligé de créer des communautés d'Etats pour unir ses forces et atteindre les objectifs communs.

Jean-Jacques Rousseau, l'un des interprètes classiques de la pensée politique et de l'histoire des idées politiques universelles, en expliquant les origines de la société humaine, a affirmé que chacun de ses membres :

"... en se donnant à tous, ne se donne à personne en particulier; et comme on acquiert sur l'autre le même droit que l'on cède, on gagne dans cet échange l'équivalent de ce que l'on perd et une plus grande force pour conserver ce que l'on a."

La même chose se produit dans le domaine international. La liberté des Etats, que l'on appelle souveraineté, n'est pas diminuée mais au contraire renforcée par la création d'organismes internationaux.

Le philosophe et juriste italien Giorgio del Vecchio a dit à ce sujet :

"Ce n'est qu'en obéissant à la loi de notre nature que nous sommes véritablement libres. Ainsi, la souveraineté de l'Etat ne s'affirme véritablement comme telle que lorsque l'Etat ne renie pas sa raison essentielle, c'est-à-dire, sa faculté de participer à une communauté d'Etats possible et nécessaire, qu'il ne peut pas méconnaître sans renier sa propre nature."

Depuis l'implosion des régimes marxistes, c'est-à-dire l'effondrement interne de leurs murs et des échafaudages de leurs systèmes, la distribution bipolaire du pouvoir et, par conséquent, l'affrontement Est-Ouest ont disparu.

Et à ce propos, je loue les déclarations faites respectivement il y a quelques heures par les Présidents Bush et Eltsine, à savoir qu'ils sont prêts à éliminer les missiles nucléaires et à réduire les arsenaux d'autres types d'armes stratégiques. Ce serait un grand pas sur la voie du désarmement.

Le Président Borja

Je dis cela en ma qualité d'homme d'Etat qui, profondément attaché au règlement pacifique des différends internationaux, a proposé en septembre dernier à l'Assemblée générale des Nations Unies de recourir à l'arbitrage du pape Jean-Paul II pour mettre fin à un différend territorial qui existe de longue date entre mon pays et le Pérou. A ce sujet, je suis heureux d'informer le Conseil de sécurité des Nations Unies que depuis lors nous avons amorcé une ère d'entente et de négociation avec le Gouvernement péruvien, inspirés par le désir de paix et de coopération qui anime nos deux peuples.

Il est certain qu'une nouvelle étape dans l'histoire de l'homme a commencé. Je crois que cette réunion symbolise le fait qu'une page de l'histoire a été tournée. Le défi à relever actuellement est celui que posent la justice sociale internationale et le développement humain. La responsabilité principale de l'Organisation mondiale est de contribuer à le relever. Sa mission fondamentale, à l'avenir, doit être d'instaurer un nouvel ordre qui rende justice aux pays pauvres, qui leur permette de participer équitablement aux revenus mondiaux et qui répartisse avec justice les bénéfices du progrès.

C'est pourquoi l'Equateur appuie avec enthousiasme l'initiative à laquelle le Président Mitterrand vient de faire allusion il y a quelques instants : convoquer un sommet sur le développement social.

Le Président Borja

Il faut que nous comprenions clairement que la pauvreté comporte des menaces très graves contre la paix, car, contrairement aux époques antérieures, les peuples portent aujourd'hui sur elle des jugements de valeur. Auparavant, les gens la considéraient comme un objet domestique familial. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. La conviction que la pauvreté peut être évitée conduit à la rébellion, et une équation politique périlleuse et explosive est alors apparue : pauvreté plus jugement de valeur à son sujet plus rébellion égalent rupture de la paix.

Il en va de même de l'ordre international. L'humanité a pris conscience de ses inégalités. Elle a porté des jugements moraux sur la situation des pays et a ainsi ajouté un nouveau chapitre aux sciences économiques modernes pour étudier ce que, pour paraphraser Adam Smith, on pourrait appeler "les causes de la pauvreté des nations".

Le développement humain est sans aucun doute la question la plus importante de notre époque.

Les risques militaires contre la sécurité se sont accrus. Aujourd'hui, dans les pays périphériques, il y a plus de gens pauvres, plus de chômeurs et plus d'instabilité sociale qu'il y a 10 ans.

Comme l'a dit le Secrétaire général dans son dernier rapport, la fin de la guerre froide permettra à l'humanité de libérer des ressources financières très importantes aux fins du développement social et du développement humain. De l'avis de l'Equateur, telle est la tâche la plus importante et la plus cruciale qui attend les Nations Unies dans la nouvelle étape historique qui commence pour elles aujourd'hui.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Nous avons été heureux d'entendre traiter de façon aussi complète ce matin le sujet de l'environnement, et nous attendons, bien entendu, avec intérêt la reprise de ce débat à Rio dans quelques mois.

J'ai le plaisir d'inviter maintenant Sa Majesté le Roi du Maroc à prendre la parole devant le Conseil.

Le Roi HASSAN II (Maroc) (interprétation de l'arabe) : La tenue d'une réunion au sommet des pays membres du Conseil de sécurité, à l'invitation de S. E. M. Major, Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui assure ce mois la présidence du Conseil, est une heureuse initiative et, à l'évidence, un précédent louable dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

Le haut niveau de représentation des pays membres du Conseil confère à cet événement historique exceptionnel une signification particulière. Il reflète aussi bien le souci des pays membres du Conseil de remplir leur mission que leur attachement à la coopération internationale et leur soutien à la noble mission des Nations Unies, tendant à une compréhension plus grande dans l'intérêt de la paix mondiale, et ce en vue d'éviter le retour à la confrontation internationale, avec son cortège de séquelles néfastes pour le monde. La paix ne durait qu'un court laps de temps entre deux guerres et à peine un conflit était-il apaisé qu'une autre confrontation se déclenchait avec plus de fureur et de violence, ne laissant à l'humanité aucun répit.

Cette réunion au sommet se tient dans des circonstances opportunes, car elle intervient à la suite des changements historiques que vient de connaître le monde et qui ont modifié profondément toutes les données de la politique internationale. Ils ont généré pour notre planète une situation nouvelle qui était totalement imprévisible avant la décennie des années 80 de ce siècle. C'est la raison pour laquelle cette réunion au sommet est une occasion précieuse qu'on devrait saisir pour échanger les points de vue au sujet des événements que nous avons vécus et pour réfléchir collectivement sur les moyens efficaces de relever les défis auxquels fait face l'humanité alors qu'elle entame la dernière décennie qui la sépare de l'avènement du XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous ne saurions manquer cette occasion pour exprimer nos plus chaleureuses félicitations au Secrétaire général de notre organisation, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, qui accède de façon méritoire à ce poste de haute responsabilité, grâce à ses compétences intellectuelles et à ses qualités morales.

Incontestablement, son élection ne constitue pas seulement une consécration qui vient couronner ses succès dans les responsabilités qu'il

Le Roi Hassan II

exerçait dans son pays, mais aussi un hommage rendu à la région à laquelle il appartient, et une juste reconnaissance de la contribution des Arabes et des Africains au développement de l'Organisation et à l'accomplissement de sa mission.

Nous manquerions par ailleurs à notre devoir si nous ne rendions pas également un hommage tout particulier à son prédécesseur, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, en déployant des efforts inlassables, a apporté une contribution précieuse à la revitalisation de l'Organisation et à son évolution positive dans une période sensible de son histoire, ce qui lui a permis de se pencher sur les problèmes mondiaux et d'en atténuer les tensions, forçant ainsi le respect du monde entier.

L'appartenance du Maroc à la fois au continent africain et aux mondes arabe et islamique lui fait un devoir d'exposer, en cette heureuse occasion, ses conceptions et points de vue, tout en tenant compte des positions de différentes parties appartenant aux mêmes régions.

Aussi sommes-nous honorés de pouvoir vous transmettre, Monsieur le Président, les sentiments, les observations et les interrogations que suscite dans notre région l'initiative du Président du Conseil d'appeler à cette réunion au sommet.

Concernant l'Organisation des Nations Unies, nous louons le grand rôle qu'elle a joué depuis la fin de la deuxième guerre mondiale en vue d'instaurer une ère nouvelle fondée sur le maintien de la paix et de la sécurité, et la réalisation du progrès pour tous les pays et peuples du monde.

Toutefois, le Conseil de sécurité, qui assume des fonctions dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas toujours été en mesure d'accomplir la mission qui lui incombe conformément à la Charte des Nations Unies, et en particulier son Chapitre VI. Le Conseil est resté la plupart du temps paralysé à cause de la guerre froide qui s'illustre, au niveau du Conseil, par le recours au droit de veto par les grandes puissances appartenant à l'un ou l'autre bloc.

Pour la même raison, le Conseil de sécurité était dans l'impossibilité de trouver des solutions satisfaisantes aux conflits régionaux qui avaient des conséquences néfastes sur la scène internationale.

Le Roi Hassan II

Le souci de soutenir le rôle de l'Organisation des Nations Unies exige avant tout une action visant le maintien de la paix mondiale et le règlement pacifique des différends. Autrement dit, il s'agit de privilégier le dialogue et la médiation et de recourir à tous les mécanismes des Nations Unies et aux dispositions de la Charte, et de permettre au Secrétaire général de disposer de tous les moyens de la diplomatie préventive afin d'éviter que des différends ne dégénèrent en conflits armés.

Par ailleurs, les dispositions de la Charte concernant la sécurité collective ne peuvent se concrétiser que par le respect total, par tous les pays, du droit international et par la mise en oeuvre du principe de l'égalité entre Etats.

Depuis la fin de la guerre froide, les responsabilités des Nations Unies se sont élargies et leur rôle s'est développé.

Etant donné la nouvelle conjoncture qu'a connue la scène mondiale, la communauté internationale elle-même se trouve confrontée à des difficultés et à des défis nouveaux alors qu'elle aspire à la paix. C'est la raison pour laquelle tous les pays espèrent que notre organisation sera plus efficace à ce stade crucial de l'évolution de la situation internationale.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc réaffirme la nécessité de renforcer les organes de l'Organisation, d'améliorer leur fonctionnement et de réviser leurs mécanismes, en vue d'augmenter leur efficacité et leur crédibilité et de les adapter aux réalités nouvelles auxquelles ils sont confrontés.

Le Maroc ne peut donc qu'encourager la volonté, maintes fois exprimée, de revitaliser l'Organisation des Nations Unies et de réformer ses organes, et il espère que des propositions précises et concrètes seront faites dans les meilleurs délais.

Le raffermissement des organes de l'Organisation et le renforcement de leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales exigent que la communauté internationale se penche sérieusement sur les questions de désarmement. Nous estimons à cet égard que les instruments internationaux conclus ces dernières années sont autant de lieux d'espoir qui offrent des perspectives encourageantes en la matière.

Le Roi Hassan II

Cependant, les progrès enregistrés par les Nations Unies dans le domaine nucléaire ne devraient pas nous empêcher de redoubler d'efforts en vue d'assurer le succès des négociations de Genève sur l'interdiction des armes chimiques et leur destruction, afin de se débarrasser d'une arme dévastatrice qui constitue elle aussi la négation de la civilisation et des nobles valeurs humaines.

Nous estimons que le désarmement n'aura de véritable signification que s'il engendre dans les pays du Nord une dynamique de coopération avec les pays du Sud pour les aider à se libérer du sous-développement. En outre, nous croyons à la nécessité d'établir un lien entre la paix et le désarmement; aussi est-il regrettable que l'on sous-estime le rapport étroit qui existe entre paix et développement.

Nous ne devons pas oublier que le sous-développement a constitué et constitue toujours la plus grande menace à la paix et à la sécurité dans le monde et représente actuellement le plus grand défi que la communauté internationale se doit de relever.

Nous appartenons à l'Afrique, un continent que nous chérissons et respectons. Nous compatissons à ses problèmes et nous partageons ses aspirations, bien que nous n'ayons pas trouvé auprès de l'Organisation de l'unité africaine toute la compréhension que nous étions en droit d'attendre. Un continent où la situation empire et où les conditions de vie se détériorent sous l'effet conjugué de l'endettement croissant, de l'effondrement des cours des matières premières, de la démographie galopante et de la rareté des investissements étrangers.

En outre, l'Afrique fait face à une crise économique qui s'aggrave du fait des catastrophes naturelles, de la famine et du déplacement de plus de 10 millions de réfugiés vers les pays voisins. C'est une crise qui mettra en péril l'avenir du continent si la communauté internationale ne prend pas des mesures d'urgence en vue de mettre en oeuvre les engagements qu'elle a souscrits à son égard.

On ne saurait imaginer l'établissement d'un nouvel ordre mondial alors que le monde arabe vit une tragédie qui dure depuis près d'un demi-siècle. Cette tragédie est celle du peuple palestinien, privé de l'exercice de ses droits, exclu de son territoire et de sa patrie, menacé dans son identité et son histoire, et dont les enfants meurent au vu et au su du monde entier.

Le Roi Hassan II

Si la communauté internationale s'est résolue à régler à plus ou moins court terme des problèmes politiques graves, la persistance de ce problème depuis si longtemps démontre l'incapacité de la conscience universelle à le régler et à mettre un terme à ses conséquences négatives. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale se doit de redoubler d'efforts pour le règlement du problème du Moyen-Orient de façon définitive, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui insistent notamment sur le retrait d'Israël des territoires arabes occupés et la reconnaissance des droits des Palestiniens, y compris le droit des réfugiés au retour dans leur patrie.

Le Maroc a été parmi les premiers à encourager le dialogue entre les parties en conflit au Moyen-Orient. Ce faisant, il était logique avec lui-même en n'hésitant pas à soutenir l'initiative de paix. Aussi espère-t-il que ce processus se poursuivra jusqu'à son terme et que les pays qui ont préparé la rencontre des parties au conflit encourageront le dialogue, qui doit aboutir à une solution juste et acceptable pour tous.

Dans ce cadre, nous aimerions nous concentrer sur la situation particulière de la ville d'Al Qods Al Charif et rappeler que l'Organisation de la Conférence islamique nous a confié depuis 1979 la présidence du Comité d'Al Qods. Au cours de ces 12 années, nous avons cherché de façon continue à trouver une solution équitable et juste au sort de la Ville sainte.

Nous comprenons que les Lieux saints se trouvant dans cette ville revêtent une importance primordiale pour les musulmans, les chrétiens et les juifs. C'est pour cela que la partie arabe et islamique a fait preuve d'ouverture au cours de toutes les réunions qu'elle a tenues, et en particulier lors de la Conférence au sommet de Fès en 1982, démontrant son esprit de coopération et faisant les premiers pas en direction de la partie adverse. Toutefois, et à notre grand regret, cette ouverture et les initiatives qui ont été prises en direction de l'évènement de la paix ont été accueillies par l'immobilisme politique, la rigidité des positions, le recours à la force et l'attisement des tensions.

Le Roi Hassan II

Des progrès évidents ont été enregistrés sur le plan international en matière de droits de l'homme. Le Maroc saisit cette occasion pour s'en féliciter vivement, car la notion de droits de l'homme, de notre point de vue, est un concept universel qui ne souffre ni divergence ni contestation.

Pour notre part, nous croyons que les droits de l'homme signifient, en définitive, le respect de la dignité et de son corollaire : la sauvegarde des droits individuels et collectifs. C'est à ce principe qu'adhèrent les communautés civilisées. Il nous est agréable de dire à cette occasion que les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme reflètent les conceptions humaines qui sont les nôtres depuis 14 siècles et qui comprennent les droits politiques, économiques et sociaux. Le deuxième calife de l'Islam, Omar Ibn El-Khattab, a proclamé le principe des droits de l'homme en déclarant : "Comment peut-on asservir l'homme alors qu'il est né libre?"

Votre initiative donne l'occasion pour la première fois aux pays membres du Conseil de sécurité de se rencontrer au plus haut niveau, et leur permet de procéder à une discussion approfondie et intéressante sur les problèmes de l'heure. L'échange des points de vue et la discussion que reflète la déclaration présidentielle finale qui va couronner nos travaux aujourd'hui, vont nous permettre de constater le progrès que nous avons accompli et l'ampleur des tâches que nous devons entreprendre par la suite, pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Si on ne peut prétendre que notre réunion va résoudre les problèmes qu'affronte le monde, l'on est en droit, au moins, d'affirmer que cette réunion a le mérite de nous permettre de nous consulter et de poser les jalons du nouvel ordre mondial auquel nous aspirons.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Votre Majesté, de cette déclaration à la fois variée et détaillée.

J'invite maintenant le Président et chef de gouvernement de la Fédération russe à s'adresser au Conseil de sécurité.

Le Président ELTSINE (interprétation du russe) : Cette réunion au sommet du Conseil de sécurité, la première en son genre dans l'Olympe politique du monde contemporain, est un événement historique et sans précédent. La fin du XXe siècle est une époque de grands espoirs mais

Le Président Eltsine

aussi de nouvelles anxiétés. L'éternelle quête de la vérité et les efforts pour discerner ce que l'avenir réserve à l'humanité semblent avoir pris un second souffle. Aujourd'hui, pour la première fois peut-être, l'occasion s'offre vraiment à nous de mettre un terme au despotisme et de démanteler l'ordre totalitaire, quelle qu'en soit la forme. Je suis convaincu qu'après toutes les tragédies impensables et les pertes colossales qu'elle a connues, l'humanité rejettera ce legs; elle ne permettra pas que le XXI<sup>e</sup> siècle génère de nouvelles souffrances et de nouvelles privations pour nos enfants et nos petits-enfants.

Le processus de changement profond est déjà en cours dans divers domaines de la vie et, surtout, dans la sphère économique. C'est un problème qui ne concerne pas simplement les nations ou les Etats individuellement mais l'ensemble de l'humanité. Après tout, c'est l'économie mutilée par un diktat idéologique et édifiée en dépit du bon sens qui constitue le fondement matériel essentiel du totalitarisme. C'est une profonde prise de conscience de cette relation de cause à effet qui a poussé les dirigeants russes à se lancer dans une réforme économique des plus difficiles. Nous avons pris ce risque dans un pays où une guerre généralisée contre les intérêts économiques est en cours depuis de nombreuses décennies.

Je suis reconnaissant à la communauté internationale d'appuyer nos efforts et de comprendre que c'est non seulement l'avenir du peuple de la Russie mais encore le sort de la planète entière qui dépendent, dans une grande mesure, du succès des réformes. Je suis également reconnaissant aux citoyens de la Russie de leur courage et de leur ténacité. C'est en grande partie à eux que la communauté internationale doit de s'éloigner toujours davantage d'un passé totalitaire.

La démocratie est l'une des grandes réussites de la civilisation humaine. De tout temps et dans tous les pays, des peuples se sont dressés pour la défendre au péril de leur vie. Le peuple de la Russie a défendu la démocratie près des murs de notre Maison blanche à Moscou. Nous devons maintenant accomplir la tâche la plus difficile, c'est-à-dire créer les garanties légales, politiques et socio-économiques pour faire en sorte que les changements démocratiques deviennent irréversibles.

Le Président Eltsine

Chacun d'entre nous était accablé par un terrible fardeau de méfiance mutuelle. Nul n'ignore qu'un abîme s'est creusé entre les deux Etats que l'on appelait récemment encore les superpuissances. Cet abîme doit être comblé. C'est le voeu de notre nation et la volonté des Présidents des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie.

La nouvelle situation politique dans le monde permet non seulement de proposer des idées nouvelles et originales mais également de rendre possible la mise en oeuvre des plus ambitieuses d'entre elles. Nos propositions ont déjà été énoncées dans nos messages au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, et au Président des Etats-Unis, M. George Bush. La Russie estime que le moment est venu de réduire les moyens de destruction présents sur notre planète. Je suis convaincu qu'ensemble nous sommes capables de faire du principe de défense minimale suffisante une loi fondamentale régissant l'existence des Etats contemporains. De réelles possibilités s'offrent à nous aujourd'hui de procéder à d'importantes réductions des armes offensives stratégiques et des armes nucléaires tactiques; de progresser résolument vers des limitations significatives des essais nucléaires, voire vers leur cessation complète; de rendre le système de défense des missiles antibalistiques moins complexe et moins coûteux et d'éliminer les systèmes antisatellites; de réduire considérablement les armements classiques et les contingents de forces armées; d'assurer la mise en oeuvre concrète des accords internationaux sur l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques et de renforcer la fiabilité des garde-fous contre la prolifération des armes de destruction massive.

Le problème des experts engagés dans la mise au point et la fabrication de ces armes, y compris les physiciens nucléaires, est récemment devenu hautement prioritaire. Aucun pays n'a le droit d'user de ses talents à des fins politiques au détriment de la sécurité internationale. La Russie est pleinement consciente de ses propres responsabilités et prend des mesures afin d'assurer la sécurité sociale de ces experts. En même temps, nous appuyons l'idée de la création de centres internationaux qui pourraient coordonner la recherche appropriée et encourager les domaines professionnels les plus prometteurs.

Le Président Eltsine

J'estime que le moment est venu d'envisager la création d'un système de défense global pour la communauté internationale. Il pourrait être fondé sur un changement d'orientation de l'Initiative de défense stratégique des Etats-Unis aux fins d'utilisation des techniques de pointe mises au point par le système de défense de la Russie.

Nous sommes prêts à participer activement à l'édification et à la mise en place d'un système de sécurité collectif paneuropéen, notamment au cours des pourparlers de Vienne et de ceux à venir, après Helsinki-II, sur la sécurité et la coopération en Europe.

La Russie ne considère pas les Etats-Unis et l'Occident comme de simples partenaires, mais plutôt comme des alliés. C'est la prémisse fondamentale, dirais-je, d'une révolution en matière de coopération pacifique entre nations progressistes. Nous rejetons toute subordination de la politique étrangère à des idéologies pures ou à des doctrines idéologiques. Nos principes sont clairs et simples : primauté de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés, des normes juridiques et morales. J'espère que ces principes sont également partagés par nos partenaires de la Communauté des Etats indépendants. Nous sommes favorables à leur admission à l'Organisation des Nations Unies, le plus rapidement possible, et pensons que cela aura un effet bénéfique sur l'évolution de la Communauté proprement dite. La Communauté a été formée par les Etats participants sur la base d'une pleine équité et de leur propre volonté. Elle repose sur les liens humains naturels qui unissent des dizaines de millions de personnes. La Russie est pleinement consciente de ses responsabilités qui consistent à faire de la Communauté des Etats indépendants un facteur tangible de la stabilité dans le monde. Cela vaut avant tout pour les forces nucléaires. Les Etats participants de la Communauté sont unanimes : les armes nucléaires font partie intégrante des forces stratégiques de la CEI, sous un seul commandement et sous un contrôle unifié.

Des pourparlers sont aujourd'hui en cours quant à l'avenir des forces armées de l'ancienne Union. La tâche principale est de procéder à leur transformation de façon civilisée et sur une base juridique clairement définie.

Le Président Eltsine

Notre toute première priorité est de garantir tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris les droits politiques et civils ainsi que des conditions de vie et des normes socio-économiques et écologiques convenables.

Je pense que ces questions ne relèvent pas des affaires intérieures des Etats, mais plutôt des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, des conventions et des pactes internationaux. Nous souhaitons que cette démarche devienne une norme universelle. Le Conseil de sécurité est appelé à souligner la responsabilité collective du monde civilisé pour ce qui est de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans un avenir proche, la Russie a l'intention d'adopter des mesures législatives inspirées des normes internationales les plus élevées dans ces domaines de la protection de la liberté, de l'honneur et de la dignité de l'homme. Cela s'applique surtout à la sécurité des personnes, au Code pénal et au Code de rééducation, à la protection des citoyens russes à l'étranger, aux options en matière de service militaire et à d'autres questions.

Nous sommes prêts à adhérer aux instruments internationaux concernant les migrations et à nous associer aux efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'expérience de la communauté internationale dans ces domaines sera très utile pour la Russie comme pour les autres Etats de la communauté.

Il y a quelques jours, les 10 derniers prisonniers politiques ont été graciés par décret du Président de la Fédération de Russie. Dans la Russie libre, on ne compte plus aucun prisonnier de conscience.

Les Nations Unies ont un rôle spécial à jouer dans l'instauration d'un nouveau climat dans le monde. L'Organisation a fait ses preuves. Même à l'époque glaciaire de l'affrontement, elle a su préserver les normes naissantes de la cohabitation internationale civilisée figurant dans la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons des efforts renouvelés que fait l'ONU pour renforcer la stabilité régionale et mondiale et pour édifier un nouvel ordre mondial démocratique basé sur l'égalité de tous les Etats, grands et petits.

Le Président Eltsine

La Russie est prête à poursuivre le partenariat entre les membres permanents du Conseil de sécurité. Le climat qui prévaut actuellement dans les activités de cet organe est propice à un travail productif fondé sur la coopération.

Pour nous, l'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de la paix est particulièrement précieuse.

La nouvelle diplomatie russe contribuera par tous les moyens au règlement définitif, dans différentes régions du monde, de conflits qui ont été débloqués avec l'aide des Nations Unies. Nous sommes prêts à participer pleinement à cette entreprise.

En nous fondant sur le rôle efficace des Nations Unies et du Conseil de sécurité, nous participerons à la recherche de solutions durables aux problèmes yougoslave et afghan et à la normalisation de la situation au Proche et au Moyen-Orient ainsi qu'au Cambodge et dans d'autres régions.

Je crois que nous avons besoin d'un mécanisme spécial de réaction rapide, dont a parlé le Président Mitterrand, de la France, pour assurer la paix et la stabilité. Sur décision du Conseil de sécurité, il pourrait rapidement devenir opérationnel dans les zones de crise.

Nous sommes prêts à participer concrètement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à contribuer à leur appui logistique.

Mon pays appuie énergiquement toute mesure destinée à assurer la primauté du droit dans le monde. Il est indispensable de renforcer l'autorité de la Cour internationale de Justice en tant qu'instrument efficace de règlement pacifique des différends internationaux.

D'une façon générale, je pense qu'il est grand temps d'envisager des réformes sérieuses pour les Nations Unies. Le monde a changé et certaines sphères d'activité de l'Organisation ont perdu de leur utilité. Nous devons renoncer aux structures qui n'ont plus d'intérêt pratique pour les Etats Membres. Nous sommes prêts à présenter nos propositions de réforme pour les Nations Unies.

C'est un des paradoxes de l'histoire que la Fédération de Russie, Etat qui a des siècles d'expérience en matière de politique étrangère et de diplomatie, vienne seulement d'apparaître sur la scène politique mondiale. Je suis convaincu que la communauté internationale trouvera dans la Russie, en

Le Président Eltsine

tant que partenaire égal dans les relations internationales et en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, un défenseur acharné de la liberté, de la démocratie et de l'humanisme.

Les événements de l'an dernier ont confirmé que les nations du monde sont maintenant adultes et qu'elles sont capables de prendre des mesures significatives et responsables.

La preuve en a été clairement administrée par les événements survenus dans le Golfe, lorsque nos efforts conjugués ont permis d'aboutir au juste châtiement de l'agresseur et de faire échec au coup à Moscou, en août dernier.

Un travail difficile nous attend si l'on veut renforcer les tendances favorables qui se dessinent aujourd'hui dans le monde et les rendre irréversibles. C'est ainsi seulement que nous pourrons assurer une vie convenable et prospère à toutes nos nations et à chaque individu. La Russie est prête à faire tout son possible pour atteindre cet objectif.

Pour conclure, qu'il me soit permis de souhaiter à M. Boutros-Ghali plein succès dans ses importantes fonctions de Secrétaire général des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Merci, Monsieur le Président. Je sais que le Conseil voudra souhaiter la bienvenue à la Russie en tant que membre permanent de notre conseil. Vous êtes assurément le bienvenu.

J'invite maintenant le Président des Etats-Unis d'Amérique à prendre la parole.

Le Président BUSH (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie du rôle clef que vous avez joué dans la convocation de ce premier sommet du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Monsieur le Secrétaire général, je vous félicite de prendre vos fonctions en cette époque de défis et de possibilités énormes.

C'est pour les Etats-Unis un grand honneur de participer à cet événement qui fera date dans l'histoire.

Nous nous réunissons à l'aube d'une ère nouvelle - pour cette institution et pour chacun de ses membres. Pendant la plus grande partie de leur histoire, les Nations Unies se sont trouvées prises dans le feu croisé de la guerre froide. Je songe à l'époque où, au début des années 70, je me trouvais ici comme Représentant permanent, et à la façon dont la polémique remplaçait

Le Président Bush

le maintien de la paix. Bien avant que j'occupe ces fonctions, et bien après que je les quitte, les Nations Unies n'ont été que trop souvent paralysées par de cruels clivages idéologiques et par la lutte menée pour contenir l'expansion soviétique. Aujourd'hui, tout cela a changé.

L'effondrement de l'impérialisme communiste et la fin de la guerre froide ont redonné une vie nouvelle aux Nations Unies. Il y a juste un an que le monde a vu agir ces Nations Unies revigorées, lorsque le Conseil a résisté à l'agression et s'est dressé pour défendre les principes sacrés inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le moment est à nouveau venu d'aller de l'avant, de procéder aux réformes internes, d'accélérer la revitalisation, d'accepter les responsabilités nécessaires pour rendre les Nations Unies vigoureuses et efficaces.

Je tiens à assurer les membres du Conseil et le Secrétaire général que les Nations Unies peuvent compter sur notre plein appui dans cette tâche.

Dans mes brèves remarques d'aujourd'hui, j'évoquerai non pas l'ordre du jour économique et social, dont a parlé si éloquemment le Président Borja, mais de la prolifération des armes de destruction massive, des conflits régionaux, des régimes renégats déstabilisateurs qui sont à l'horizon, du terrorisme et des droits de l'homme, autant de questions qui réclament notre attention immédiate.

Le monde nous lance également un défi, celui de renforcer et d'appuyer les changements constructifs. Il faut favoriser le formidable élan vers la démocratie et la liberté - ce que le Secrétaire général Boutros-Ghali a appelé, je crois, la "démocratisation" - et élargir le cercle des nations qui ont embrassé les droits de l'homme et la primauté du droit. C'est une extraordinaire occasion pour les Nations Unies, et nous ne devons pas la laisser passer.

Aujourd'hui, dans le monde entier, l'Organisation des Nations Unies oeuvre jour et nuit en faveur de la paix. Jamais auparavant dans leurs quatre décennies d'existence les casques et les bérets bleus des Nations Unies n'ont autant contribué à l'oeuvre de maintien de la paix, allant même jusqu'à jeter les bases d'élections libres.

Jamais auparavant les Nations Unies n'ont été aussi désireuses et aussi tenues de se montrer à la hauteur de la tâche de pacification - tant pour

Le Président Bush

régler les guerres chaudes que pour entreprendre cette mission tournée vers l'avenir, connue sous le nom de diplomatie préventive. Dans la vie de millions d'hommes et de femmes de par le monde, la contribution des Nations Unies est très simple : elle peut représenter la différence entre la guerre et la paix, la réconciliation et la haine. Là où règnent la peur et le désespoir, elle peut signifier l'espoir.

Nous attendons du Secrétaire général qu'il présente au Conseil ses recommandations pour assurer un maintien de la paix, une pacification et une diplomatie préventive qui soient pratiques et efficaces. Nous avons hâte d'examiner ensemble ces idées.

Nous devons nous montrer pratiques et avoir des principes lorsque nous cherchons à débarrasser les peuples du spectre des conflits.

Nous reconnaissons que chaque nation a l'obligation d'investir dans la paix. Lorsque les conflits sont réglés et que la violence est apaisée, alors les institutions des sociétés libres peuvent prendre racine. Ce faisant, elles deviennent notre garantie la plus forte contre l'agression et la tyrannie. Démocratie, droits de l'homme, primauté du droit - c'est avec cela que l'on bâtit la paix et la liberté.

Le Président Bush

Nous avons assisté à des changements de vaste portée en l'espace de quelques années seulement. Une révolution remarquable a balayé les vieux régimes, de Managua à Moscou. Mais partout, il faudra du temps aux gouvernements libres et aux institutions qui les façonnent pour qu'ils puissent s'épanouir et se développer.

Des élections libres permettront à la démocratie de s'imposer, mais la vraie démocratie n'est pas simplement le gouvernement par la majorité. C'est un attachement irrévocable aux principes démocratiques. C'est l'égalité des droits pour les minorités. Et, par-dessus tout, c'est le caractère sacré ne serait-ce que d'un seul individu face au pouvoir injuste de l'Etat. La volonté de la majorité ne doit jamais dégénérer et devenir le caprice de la majorité. Ce principe fondamental transcende toutes les frontières.

La dignité humaine et les droits inaliénables de l'homme n'appartiennent pas à l'Etat. Ils sont universels. En Asie, en Afrique, en Europe et dans les Amériques, les Nations Unies doivent être du côté de ceux qui recherchent une liberté et une démocratie plus grandes. C'est ma conviction profonde, et c'est la conviction du peuple américain. Et c'est la conviction qui anime les grands principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Notre monde changé est réellement un monde plein d'espoir. Mais d'aucuns cherchent encore à revenir au sombre temps des menaces et des intimidations. Notre monde demeure dangereux, toujours doté de beaucoup trop d'armes terribles.

Dans ma première allocution aux Nations Unies en tant que Président, j'ai invité l'Union soviétique à éliminer ses armes chimiques et demandé à toutes les nations de s'associer à nous dans cette croisade. S. M. le Roi Hassan II du Maroc a très bien souligné ce point aujourd'hui. Quelle cause plus noble pour cette organisation que de veiller à l'élimination définitive de ces armes terribles? Engageons-nous donc à faire de cette année l'année où toutes les nations s'uniront enfin pour bannir ce fléau.

Il reste encore beaucoup plus à faire en ce qui concerne les armes de destruction massive. Il y a juste trois jours, dans le discours que j'ai prononcé à Washington sur l'état de l'Union, j'ai annoncé les mesures - des mesures unilatérales radicales - que nous allons prendre pour réduire notre arsenal nucléaire. Ces mesures portent sur toutes les composantes de notre triade stratégique : les composantes terrestre, navale et aérienne.

Le Président Bush

En plus de ces mesures unilatérales, nous sommes prêts à avancer dans le domaine des réductions mutuelles d'armements. J'ai pris acte des remarques constructives qu'a faites le Président Eltsine ici aujourd'hui, et demain, lors de ma rencontre avec lui, nous poursuivrons la recherche d'un terrain d'entente sur cette question d'importance vitale. Il a répondu hier avec des propositions très sérieuses.

Nous saluons - et le monde entier salue - les déclarations faites par plusieurs des nouveaux Etats qui ont accédé à l'indépendance après l'effondrement de l'URSS, selon lesquelles ils respecteront le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mais le réalisme nous oblige à rester vigilants en cette période de transition : le danger de la prolifération persiste. Je pense en particulier aux remarques faites à ce sujet tout à l'heure par le Président Mitterrand de la République française lorsqu'il a demandé que quelque chose soit fait à cet égard.

Nous devons agir ensemble pour que ceux qui travaillent dans le cadre de programmes d'armements perfectionnés consacrent dorénavant leur énergie à des efforts pacifiques. Nous ferons davantage, en collaboration avec nos alliés, pour veiller à ce que les matières et les techniques dangereuses ne tombent pas entre les mains de terroristes ou autres. Et nous continuerons de travailler avec ces nouveaux Etats pour faire en sorte qu'ils s'engagent fermement, par des paroles et des actes, à respecter toutes les normes mondiales en matière de non-prolifération.

Aujourd'hui, le spectre d'une guerre nucléaire est plus éloigné qu'à aucun autre moment de l'ère nucléaire. La réduction des vieux arsenaux de la guerre froide éloignera davantage encore cette menace. Mais le spectre de la destruction massive ne reste que trop réel, d'autant que certains pays insistent pour se doter d'armes de destruction massive et des moyens de les transporter.

Notre triomphe dans le Golfe est un exemple de la mission des Nations Unies : assurer la sécurité est une responsabilité partagée. Et, aujourd'hui, cette institution est le fer de lance de la mise en quarantaine du régime hors-la-loi de Saddam Hussein. Mon pays est fermement convaincu qu'il faut maintenir les sanctions et prendre les mesures suivantes pour sauvegarder notre sécurité commune.

Le Président Bush

Nous devons continuer de suivre de près la capacité de l'Iraq à fabriquer ou à détenir des armes de destruction massive. Et nous devons faire comprendre au monde, et plus important encore au peuple iraquien, qu'aucune normalisation n'est possible tant que Saddam Hussein reste en place, tant qu'il reste au pouvoir.

Dans toutes les questions urgentes que j'ai mentionnées aujourd'hui, le progrès n'est possible que si nous agissons ensemble. Nous devons agir résolument avec ces régimes renégats, au besoin en adoptant des sanctions ou des mesures encore plus sévères, pour les obliger à respecter les normes de conduite internationales. Nous n'ignorerons pas les dangers auxquels nous devons encore faire face. Les terroristes et les Etats qui les parrainent doivent savoir qu'ils s'exposent à des conséquences graves s'ils violent le droit international.

Il y a deux semaines, ce conseil a adressé à l'unanimité un message vigoureux à la Libye, et je le répète aujourd'hui : la résolution 731 (1992), adoptée à l'unanimité par cet organe, le Conseil de sécurité, lance un appel à la Libye pour qu'elle respecte pleinement les demandes de trois Etats membres de ce conseil. Je voudrais profiter de la réunion d'aujourd'hui pour demander à la Libye de donner suite à l'appel du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'année dernière, dans le Golfe, nous avons réagi ensemble à l'attaque lancée contre la souveraineté d'une nation en la traitant comme une attaque contre notre sécurité à tous. Ayons donc pour mission de donner à ce principe la plus grande signification pratique possible dans la conduite des nations.

Aujourd'hui, nous nous trouvons à une nouvelle croisée de chemins. C'est peut-être la première fois depuis ce moment plein d'espoir à San Francisco que nous pouvons considérer notre Charte comme un document réellement vivant. Mais, après tant d'années, elle n'en est peut-être encore qu'à ses débuts, tel un jeune enfant qui exige de ses parents soin et vigilance, mais je suis intimement convaincu qu'elle est bien vivante et qu'elle se porte bien. Notre mission consiste à la rendre plus forte et résistante grâce à notre dévouement et à notre coopération, et je sais que nous sommes à la hauteur de ce défi.

Les nations ici représentées - de même que la communauté plus vaste des Nations Unies représentées par tant de représentants permanents dans cette salle aujourd'hui - ont le pouvoir d'agir en faveur de la paix et de la

Le Président Bush

liberté. Puisse Dieu bénir les Nations Unies dans la poursuite de ce noble objectif.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir si clairement exposé les possibilités et les responsabilités qui attendent les Nations Unies.

J'invite maintenant le Président du Venezuela à prendre la parole.

Le Président PEREZ (interprétation de l'espagnol) : Depuis la Conférence de San Francisco en 1945, le Venezuela insiste sur les principes qui devraient, à son avis, inspirer le rôle des Nations Unies. Alors, comme maintenant, il s'agit d'organiser la paix.

Mais pour organiser la paix, l'Organisation des Nations Unies a dû sacrifier, en raison des circonstances qui sont à l'origine de sa création, l'égalité souveraine dans l'exécution de son mandat. A San Francisco, le Venezuela avait exprimé l'espoir que la formule adoptée sur l'attribution des pouvoirs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale

"pourrait par la suite évoluer vers des modalités plus démocratiques et plus représentatives de l'ensemble des peuples."

Le Président Pérez

La fin du conflit Est-Ouest, l'élan donné au processus de démocratisation au niveau mondial, les interactions et l'interdépendance économiques mondiales, la fin du processus de décolonisation et, plus récemment encore, la résurgence des nationalités sur le continent euro-asiatique nous montrent que les circonstances sont aujourd'hui tellement différentes qu'il serait imprudent de vouloir en négliger les conséquences.

Le droit de veto a été un outil extraordinaire. Les circonstances qui l'ont engendré ont été en grande partie transcendées par l'histoire. Son utilité a été réelle pour assurer la survie de l'ONU qui, sans lui, aurait peut-être connu le même sort que la Société des Nations.

Ces risques ayant disparu, l'ONU doit renouer avec le principe fondamental sur lequel repose sa raison d'être : l'égalité des droits et des devoirs. Le Conseil de sécurité reflète les réalités politiques de la fin de la seconde guerre mondiale, et non les réalités actuelles. L'Assemblée générale adopte des résolutions répétitives, et son efficacité comme guide politique de l'humanité est minime. Ses organismes dans le domaine de la coopération culturelle, économique et sociale doivent être repensés, revivifiés, allégés du poids bureaucratique et orientés efficacement en vue de contribuer au dialogue Nord-Sud et au développement des peuples du tiers monde. Le Secrétariat général doit être renforcé et doté d'une direction moderne.

Je considère la consolidation des organisations régionales en relation fonctionnelle avec l'ONU comme une autre tâche prioritaire de l'Organisation dans le cadre du maintien de la paix.

Le rôle que joue la Cour internationale de Justice de La Haye doit être complété par la création d'un tribunal pénal international, comme on l'a si souvent demandé. Les situations créées dans la République du Panama et, aujourd'hui, en Libye, qui comportent de graves risques pour la paix et le respect du droit international, rappellent que cette nécessité s'impose d'urgence.

Les conflits régionaux, qui pourraient sérieusement représenter la menace la plus grave pour la paix, doivent être traités d'une manière aussi éloignée que possible de la défense des intérêts qui prédominaient dans le passé et qui découlaient de l'hégémonie et des zones d'influence des puissances dominantes.

Le Président Pérez

Les représentants permanents auprès des Nations Unies des pays du Groupe de Rio, auquel appartient le Venezuela, ont élaboré un document aux fins d'examen par l'Assemblée générale, dont le titre illustre précisément ce changement dans la vie mondiale : "De l'affrontement à la coopération internationale". Je tiens à souligner les grands traits de cette démarche du Groupe de Rio parce qu'elle reflète la pensée de toute l'Amérique latine sur le rôle que doit jouer cette organisation.

Nous pouvons substituer à la menace nucléaire le défi du désarmement. Cette tâche ne revient pas exclusivement à ceux qui se sont affrontés durant la guerre froide, mais constitue plutôt une responsabilité collective. Elle signifie une reconversion à des fins pacifiques du complexe militaro-industriel, un contrôle des échanges technologiques et une mise au point de garanties et de contrôles par la collectivité internationale.

Nous devons adapter et nuancer le concept classique de souveraineté nationale afin d'intégrer à un ensemble de devoirs des Etats et de droits des peuples les responsabilités transnationales que comporte implicitement l'interdépendance de toutes nos nations et la supranationalité déjà pleinement reconnue par la démocratisation de la société mondiale. Cela est évident en ce qui concerne l'environnement ou, dans un cadre plus large, les ressources naturelles qui sont maintenant qualifiées de patrimoine collectif. Nous devons aussi adapter ce concept à un ensemble essentiel de droits de l'homme et d'engagements des Etats entre eux et envers leurs peuples, dans la nouvelle conception d'une philosophie juridique démocratique.

Le Sommet mondial de Rio sur l'environnement et le développement peut être une première phase de la démocratisation des relations internationales et du rôle que peuvent avoir, à partir de maintenant, les relations entre le Nord et le Sud. Ce sommet mondial doit être suivi du sommet sur le développement social que propose le Président Mitterrand, si nous voulons nous conformer aux objectifs que nous voulons atteindre.

Je me permets de rappeler que c'est le Venezuela qui a proposé la tenue d'une réunion internationale sur le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes. Le Venezuela s'est aussi fait l'écho des efforts visant à axer l'attention et l'action de la communauté internationale sur la gravité et la

Le Président Pérez

persistance absurde du sous-développement, qui continue à altérer le cadre des relations Nord-Sud. Le Venezuela a été et demeure un promoteur résolu des relations entre les pays en développement, les relations Sud-Sud, car il est convaincu que toutes les nations ont intérêt à éliminer définitivement les obstacles que constituent les inégalités de conditions et de possibilités sur lesquelles a été édiflée la société internationale contemporaine.

Le rapprochement heureux et la coopération entre l'Est et l'Ouest ne doivent pas se faire aux dépens du rapprochement et de la coopération indispensables entre le Nord et le Sud. Il ne s'agit plus de problèmes nationaux. La preuve en réside dans la tension constante entre des modèles d'organisation économique mondiale et de nouvelles structures régionales à visées exclusives qui comportent une menace de recréation de blocs antagonistes plutôt que concurrents.

Je voudrais citer ici les réflexions figurant dans la déclaration annuelle de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, que je considère particulièrement opportunes et éloquentes :

"Peut-on sérieusement concevoir un 'nouvel ordre mondial' composé de trois blocs fermés de la fraction riche de l'humanité, les armes économiques à la main, prêchant sereinement la démocratie, l'économie de marché et le désarmement à une majorité toujours plus désespérée? Et tout cela dans un monde de systèmes écologiques surexploités, de valeurs divergentes en éclatement, de migrations massives sans précédent, d'armes et de techniques de destruction massive qui prolifèrent dans tous les coins de la planète?"

Nous devons étudier tous ces risques sous un angle démocratique et juridique. Tout comme pour chacune des sociétés nationales, seule la primauté du droit pourra préserver la coexistence au plan international au moyen d'un système juridique qui garantit la justice internationale. A la différence de ce qui s'est produit jusqu'à maintenant, l'Organisation des Nations Unies ne peut survivre en marge de l'histoire. Nous avons la chance de l'avoir encore à notre disposition afin de l'orienter et de la renforcer.

Il est certain qu'il faudra la doter de nouveaux moyens d'action conformes aux nouvelles priorités qui seront définies conjointement. Et il est évident,

Le Président Pérez

peut-être pour la première fois, que l'ONU est indispensable à tous. Nous ne pouvons ni ne devons présumer que la tâche sera aisée, mais nous devons et pouvons déterminer la façon de faire participer l'Organisation à la solution des défis contemporains. Cela suppose une confiance en son orientation et en son organisation, de même que dans les mécanismes de prise de décisions. Les principes directeurs doivent être identiques à ceux qui ont encadré sa création et être pleinement mis en oeuvre.

C'est ainsi que je conçois la tâche qui consiste à édifier la paix, à faire la paix et à maintenir la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je vous remercie également d'avoir porté de nouvelles questions à l'attention du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Chancelier fédéral de l'Autriche.

M. VRANITZKY (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, votre initiative de convoquer cette réunion de haut niveau des membres du Conseil de sécurité est en effet opportune : la fin de la guerre froide a libéré les esprits et les ressources qui étaient depuis si longtemps immobilisés par un affrontement inutile. Des changements dramatiques sont intervenus en très peu de temps; une nouvelle qualité dans les relations internationales devient perceptible. L'Autriche, qui se situe dans la région de l'ancien rideau de fer, peut certainement en témoigner.

Ces changements peuvent également nous donner une occasion nouvelle, peut-être unique, de relever de nouveaux défis dans une perspective nouvelle. Il existe un nouvel esprit de coopération pour une responsabilité globale partagée par tous les membres du Conseil de sécurité. Les membres permanents et les membres non permanents ont oeuvré ensemble et ont permis au Conseil de prendre un certain nombre de positions unanimes sur certaines des questions les plus complexes et les plus sensibles.

Dans cette organisation, les puissants et les faibles, les grands et les petits, les riches et ceux qui ont des difficultés se retrouvent sur un pied d'égalité pour résoudre leurs problèmes, pour chercher un appui, pour demander justice. C'est certainement dans notre intérêt d'avoir une Organisation des Nations Unies aussi efficace que possible, aussi respectée que possible, aussi influente que possible, de façon qu'elle nous permette d'atteindre notre objectif commun, le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette organisation, son nouveau Secrétaire général et, d'une certaine façon, ce nouveau Conseil de sécurité doivent être les agents d'un changement pacifique et constructif.

Quatre grands problèmes très importants doivent être pris en considération à cet égard : le renforcement de l'établissement et du maintien de la paix par les Nations Unies; la nécessité de progresser dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, y compris le démantèlement des armes de destruction massive; l'importance des droits de l'homme, des

M. Vranitzky (Autriche)

droits des minorités et des processus démocratiques pour le développement, la prospérité et la paix; et la nécessité de prendre des mesures efficaces contre la pauvreté afin de créer une base durable pour la stabilité et la sécurité des relations internationales.

Les activités de maintien de la paix sont un instrument extrêmement efficace des Nations Unies. Depuis ses débuts modestes, conçu avec ingéniosité et exécuté avec pragmatisme, le maintien de la paix a crû en importance et en portée; il a été universellement accepté, et il est maintenant un instrument indispensable.

Une grande expérience a été acquise au fil des ans. Je suis d'accord avec ce qu'a dit l'ancien Secrétaire général, lorsqu'il a accepté, en 1983, le prix Nobel de la paix au nom des forces de maintien de la paix des Nations Unies; il a en effet déclaré que les principes et les techniques de maintien de la paix peuvent également s'appliquer au règlement des conflits en général : les principes d'impartialité et d'objectivité, la représentation symbolique de l'autorité internationale, le processus de recherche de la conformité grâce à la coopération, la capacité d'enquête, la surveillance de la mise en oeuvre des accords et le développement d'une capacité visant à prévenir les conflits.

Maintenant, le Conseil de sécurité a commencé à s'acquitter plus efficacement de sa responsabilité première : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Maintenant, nous avons également l'occasion de donner un élan nouveau à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle joue un rôle plus important dans ces domaines.

Certaines des crises récentes nous ont fait comprendre très clairement qu'il faut d'urgence être à même de réagir rapidement aux conflits potentiels. Il faudra faire de plus en plus appel à la diplomatie préventive du Secrétaire général et, le cas échéant, à celle du Conseil de sécurité.

Un déploiement rapide de personnel de maintien de la paix, peut-être à la demande d'une seule partie au conflit, peut permettre de maîtriser un différend et de faciliter un processus de négociation et de compromis avant l'éclatement d'hostilités. Je suis fermement convaincu que le Conseil de sécurité devra examiner cette possibilité ainsi que d'autres mesures préventives.

M. Vranitzky (Autriche)

De nombreuses questions actuellement inscrites à l'ordre du jour du Conseil ont directement trait à des conflits internes, qui sont issus de rivalités ethniques, nationalistes ou religieuses ou sont le résultat de griefs longtemps réprimés. Néanmoins, tôt ou tard, ces conflits porteront atteinte à la paix et à la sécurité régionales ou internationales.

La situation tragique que connaît la Yougoslavie nous fournit un exemple instructif. L'Autriche a été l'un des premiers pays à demander, dès le début des hostilités, que des efforts internationaux de recherche de la paix soient faits pour résoudre ce conflit, et à demander le déploiement de forces de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons du fait que le rôle des Nations Unies dans le règlement de cette crise soit maintenant universellement accepté. Cependant, certaines effusions de sang et certaines destructions auraient pu être évitées si la réponse avait été plus rapide.

Dans d'autres domaines, les Nations Unies ont clairement montré qu'elles étaient capables de relever de façon appropriée les nouveaux défis en élargissant le mandat des forces de maintien de la paix et en leur confiant de nouvelles responsabilités, telles que la protection des droits de l'homme ou la surveillance d'élections libres et honnêtes.

Il est également utile de rappeler le rôle ambitieux de la Charte en ce qui concerne la mise en oeuvre multilatérale de la paix et la création d'un système efficace de sécurité collective globale. L'autorisation que le Conseil de sécurité a donnée à une coalition d'Etats d'utiliser tous les moyens pour mettre en application les résolutions contraignantes du Conseil est un pas important dans cette direction.

Une autre démarche positive consisterait à revoir l'Article 43 de la Charte.

A mon avis, l'une des tâches les plus importantes auxquelles le Conseil de sécurité doit se consacrer à l'avenir est sa participation plus active dans les domaines de la limitation des armements, de la non-prolifération des armes et du désarmement. L'Article 26 de la Charte nous offre un excellent programme d'action future pour le Conseil.

Il s'agit là non seulement d'une priorité politique de premier ordre, mais d'une priorité qui répond également aux vœux de nos peuples. Compte tenu des énormes défis qu'il faut relever pour réaliser un développement

M. Vranitzky (Autriche)

durable, le progrès économique et la justice sociale sur le plan international, la nécessité de réduire les budgets militaires devient évidente. La sécurité peut être réalisée à un niveau plus bas, et les objectifs atteints grâce aux négociations portant sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FIN), aux pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START) et sur les forces armées classiques en Europe montrent clairement que c'est possible. Les récentes déclarations des Présidents Bush et Eltsine concernant des réductions supplémentaires sont très prometteuses, ce dont nous nous félicitons.

De nouveaux succès semblent être à notre portée en ce qui concerne les armes chimiques et une plus large acceptation de la non-prolifération. Les Etats dotés d'armes nucléaires aux termes du Traité sur la non-prolifération (TNP) sont également ceux qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. La responsabilité spéciale leur incombe d'élaborer des politiques qui contiennent au moins la promesse d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les efforts globaux et les négociations en Europe devront, à mon avis, être complétés par des mesures régionales et même sous-régionales visant la réduction des armements et le désarmement en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et, également, en Amérique du Sud. Ils peuvent aussi tirer profit de ce que l'on appelle le dividende de la paix. Une réduction des budgets militaires peut fournir les ressources financières nécessaires au développement économique et social.

M. Vranitzky (Autriche)

Il est évident que de tels efforts ne seront possibles que dans un climat de confiance internationale. Les instruments existants en matière de vérification devront être renforcés et élargis. Les connaissances techniques se sont accumulées dans les institutions spécialisées; il faut maintenant en faire bon usage. L'une de ces organisations est sans aucun doute l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le siège est à Vienne. Compte tenu de son expérience et de sa capacité, je suis convaincu qu'elle devrait avoir un rôle central à jouer dans le problème très particulier de la destruction des armes nucléaires.

La protection des droits de l'homme et, notamment, des droits des minorités ethniques a également eu une influence importante sur le développement des relations pacifiques entre les Etats. Il existe un rapport direct entre les processus démocratiques à l'intérieur des pays et l'évolution d'une culture politique propice au règlement pacifique des différends. Notre propre histoire nous a enseigné que la paix est le plus menacée lorsqu'on abolit les droits de l'homme, lorsqu'on persécute les minorités et lorsqu'on remplace les processus démocratiques par des pratiques totalitaires. Les droits de l'homme, les droits des minorités et la démocratie sont donc des pierres angulaires importantes dans notre effort commun.

Le Secrétaire général a identifié ces domaines comme étant prioritaires pour les futures activités de l'Organisation. Je partage et appuie complètement ces vues. Personne aujourd'hui ne doit être autorisé à se servir d'interprétations périmées de documents juridiques comme de murs protecteurs à l'abri desquels on peut violer de façon systématique et massive les droits de l'homme en toute impunité.

La démocratie et les droits de l'homme sont facilement en danger lorsque règne la pauvreté, comme on l'a déjà dit ce matin. Aucun système n'a jamais été à même d'assurer la paix et la sécurité sans, en même temps, garantir la justice sociale. Notre recherche de la paix ne doit pas être dissociée de la nécessité d'améliorer les conditions économiques et sociales partout dans le monde. Des stratégies appropriées seront nécessaires, qu'il faudra mettre au point rapidement et appliquer avec célérité et efficacité.

À mesure que nous avancerons, grâce aux décisions du Conseil, sur la voie du renforcement d'un système international fondé sur le droit international et

M. Vranitzky (Autriche)

la justice, il faudra apporter un appui accru aux institutions qui soutiennent et font respecter l'efficacité du droit international. Je pense notamment à la Cour internationale de Justice : son rôle doit être élargi et renforcé, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais parler brièvement et d'une manière générale de l'avenir du Conseil. Si nous voulons que nos idées portent vraiment fruit, nous devons agir au nom et dans l'intérêt de tous les Etats. Nous devons agir d'une façon équilibrée et impartiale, et il faut que notre action soit reconnue. Si nous voulons vraiment tourner aujourd'hui une page nouvelle dans l'histoire de notre organisation, nous devons aussi être conscients que la réalisation de nos espoirs dépend de la confiance qu'auront tous les Etats et tous les peuples du monde dans notre impartialité et notre bonne volonté. Cette confiance, nous devons la mériter - encore et encore. Aujourd'hui, ce n'est qu'un début.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Chancelier fédéral, je vous remercie pour les observations très détaillées que vous venez de faire.

J'invite maintenant le Premier Ministre de la Belgique à prendre la parole.

M. MARTENS (Belgique) : Au cours des dernières années, le cadre des relations internationales s'est profondément modifié et les équilibres qui s'étaient établis au lendemain de la seconde guerre mondiale ont basculé. Sans doute était-il utile, à un moment où l'histoire s'est accélérée, de susciter une rencontre exceptionnelle au cours de laquelle seraient discutées quelques-unes des conséquences de ces changements pour notre organisation. C'est pourquoi votre initiative, Monsieur le Président, de réunir le Conseil de sécurité au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement a immédiatement recueilli le soutien de la Belgique. A ces profondes modifications des équilibres internationaux, il est indispensable de répondre par une réactualisation du rôle du Conseil de sécurité et de repenser les interactions entre les divers organes des Nations Unies. Dans ce processus, le Secrétaire général devra recourir pleinement au pouvoir d'initiative qui est le sien.

Dans un monde mouvant, le Secrétaire général se devra d'inventer demain une nouvelle diplomatie. Il devra prendre de nouveaux risques en relevant des

M. Martens (Belgique)

défis multiformes tels que le terrorisme, la récurrence des guerres civiles et l'émergence de conflits internationaux liés à la négation des droits de l'homme. Sa fonction revêtra une importance cruciale, et la communauté internationale fondera en lui des espoirs toujours plus étendus. Quand l'Egypte a pris, en 1978, le "risque de la paix" et le chemin d'une négociation extrêmement difficile, notre nouveau Secrétaire général a eu l'occasion de démontrer son courage et ses talents de diplomate. C'est dire la satisfaction de la Belgique de voir M. Boutros Boutros-Ghali occuper ce siège au milieu du Conseil.

Votre prédécesseur, Monsieur le Secrétaire général, a eu la très lourde tâche d'exercer sa haute fonction à des moments d'une extrême importance pour les Nations Unies et pour le monde. M. Pérez de Cuéllar a su fidèlement incarner les espoirs de notre organisation et de ses pays Membres. Les succès qui ont couronné ses efforts témoignent de sa ténacité et de son habileté. Tout récemment, c'est grâce à son talent diplomatique qu'a pu commencer à se dénouer la douloureuse question des otages au Moyen-Orient. Nous espérons fermement que ce processus pourra être mené à son terme.

Je distingue parmi nos tâches les plus importantes trois points essentiels qui relèvent des moyens d'action à notre disposition : la coopération et la coordination nécessaires entre les Nations Unies et les organisations régionales internationales, l'extension des pouvoirs d'initiative et d'enquête du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, la plus grande efficacité des opérations de maintien de la paix. En outre, la Belgique considère qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général prennent dûment compte de l'importance du respect universel des droits de l'homme dans la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qu'ils agissent en conséquence avec tout le poids de leur autorité.

Je veux parler tout d'abord des organisations régionales internationales qui devraient être associées de façon systématique à l'action du Conseil de sécurité. Tout récemment, dans ses résolutions relatives à la crise yougoslave, le Conseil de sécurité s'est constamment référé à l'intervention de la Communauté européenne ainsi qu'aux efforts poursuivis dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCÉ). Cette voie

M. Martens (Belgique)

semble à la Belgique pleine de promesses, dans la mesure où les structures régionales situent véritablement leur action dans le cadre des valeurs de l'ONU.

Dans ce contexte, il faut souligner les préoccupations particulières du Traité d'union politique que viennent de conclure à Maastricht les 12 Etats membres de la Communauté européenne. Le Traité invite les Douze à étendre leur coopération au Conseil de sécurité en vue de la défense de leurs positions communes. Pour la Belgique, le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune devrait permettre aux Douze de s'exprimer d'une seule voix, le moment venu. Un exemple particulièrement positif de la coordination accrue des Douze a été fourni par leur initiative diplomatique commune qui a conduit à l'adoption par l'Assemblée générale du principe d'un registre des transferts d'armes; dans le même esprit, les Douze examineront sous peu l'action qu'ils pourront entreprendre pour soutenir les récentes propositions du Gouvernement allemand en vue d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive.

M. Ayala Lasso (Equateur)

République d'Haïti. En même temps, le Conseil a signifié qu'il appuyait les mesures adoptées par l'OEA et a souhaité qu'elles soient efficaces.

Je crois que, dans les circonstances, le Conseil a fait ce qu'il pouvait et ce qu'il devait faire. Je pense que tous les membres du Conseil seront prêts à assumer de nouvelles responsabilités au cas où les circonstances les y obligeraient à l'avenir.

Nous espérons en tout cas que l'action de l'organisation régionale sera efficace et que le peuple haïtien pourra recouvrer son libre exercice de la démocratie grâce auquel a été élu M. Aristide, son Président légitime.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Equateur des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence pour ce mois et féliciter aussi votre prédécesseur, M. Mérimée, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions le mois dernier.

J'aimerais, au nom de ma délégation, appuyer très fermement les paroles que vous avez utilisées, Monsieur le Président, pour répondre de notre part au discours, sombre mais digne, prononcé par le Président Aristide devant le Conseil, et en particulier celles que vous avez prononcées pour condamner énergiquement le coup d'Etat, pour lancer de la part du Conseil un appel au retour à la situation antérieure, pour exprimer notre ferme appui à la résolution et aux mesures prises par l'Organisation des Etats américains, et pour exprimer l'espoir que le Président élu lors d'élections libres et justes pourra bientôt rentrer dans son pays et reprendre ses fonctions.

Ma délégation est particulièrement attristée du fait que nous présidions le Conseil lorsqu'il a, en octobre dernier, appuyé les efforts faits par le Secrétaire général pour aider au déroulement de ces élections, et il est particulièrement regrettable que cette histoire se soit terminée ainsi. Ces élections ont apporté la démocratie à l'avant-dernier pays de l'hémisphère qui ne choisissait pas ses dirigeants par voie de scrutin. Le mouvement démocratique partout en Amérique latine ne doit pas être inversé. Voilà pourquoi le rétablissement du Président Aristide et de son gouvernement est tellement important.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Le Gouvernement britannique coopérera avec d'autres, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, pour permettre ce rétablissement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. MUMBENGEWI (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir assumer la présidence du Conseil pendant le mois d'octobre. Tout semble indiquer que ce sera un mois chargé pour le Conseil, mais nous sommes certains que sous votre conduite avisée les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

J'aimerais aussi remercier le Représentant permanent de la France, M. Mérimée, pour la compétence et l'habileté avec lesquelles il a présidé nos délibérations pendant le mois de septembre.

Dans sa déclaration émouvante, le Président démocratiquement élu d'Haïti nous a clairement décrit la triste situation qui règne dans son pays. Ma délégation exprime ses remerciements et sa reconnaissance au Président Aristide. Je voudrais aussi dire, Monsieur le Président, combien nous apprécions la manière pertinente dont vous lui avez répondu de notre part.

L'exposé fait par le représentant du Honduras au nom des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes traduit la volonté de l'Organisation des Etats américains d'aider le peuple haïtien. Le Zimbabwe appuie ces efforts. Nous espérons qu'ils conduiront au rétablissement rapide du Gouvernement démocratiquement élu d'Haïti.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des aimables paroles qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. FORTIER (Canada) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et de vous souhaiter tout le plein succès que vous méritez durant vos délibérations. Je désire aussi m'associer aux remarques de félicitations qui ont été dirigées à l'endroit de l'Ambassadeur Mérimée, le Représentant permanent de la France pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de septembre.

Ma délégation saisit cette occasion de prendre la parole ce soir devant le Conseil de sécurité sur la situation en Haïti parce que, entre autres, le Canada, géographiquement, tout comme Haïti, fait partie de l'hémisphère américain et que nos deux pays sont unis depuis longtemps par des liens fort étroits.

Nous avons écouté attentivement et avec beaucoup d'émotion les observations livrées plus tôt ce soir par S. E. le Président Jean-Bertrand Aristide. Permettez-moi, au tout début de mon intervention, de réaffirmer que le Gouvernement du Canada appuie pleinement et reconnaît sans réserve le Président Aristide comme seul chef légitime du Gouvernement d'Haïti.

Je n'ai pas à rappeler au Conseil que ce sont les Nations Unies qui, de concert avec l'Organisation des Etats américains et par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs pour la vérification des élections en Haïti (ONUVEH), ont supervisé le déroulement des élections libres et honnêtes qui ont porté le Président Aristide au pouvoir plus tôt cette année.

Lorsque le Canada siégeait au Conseil de sécurité, en 1990, ma délégation a collaboré de très près avec d'autres membres du Conseil pour répondre de façon appropriée à Mme Ertha Pascal-Trouillot, à l'époque Présidente par intérim d'Haïti, qui demandait l'aide de la communauté internationale en vue de la tenue d'élections dans son pays. Le Conseil avait alors unanimement prié le Secrétaire général d'accueillir favorablement cette demande.

M. Fortier (Canada)

Le 12 octobre 1990, il y a presque un an jour pour jour, l'Assemblée générale adoptait la résolution par laquelle elle demandait au Secrétaire général de donner l'appui le plus large possible au Gouvernement d'Haïti pour la tenue d'élections libres et honnêtes.

C'est avec fierté que le Canada a fourni à l'ONUVEH le personnel de sécurité et les scrutateurs nécessaires, ainsi que l'officier responsable du contingent de sécurité du Groupe. C'est aussi avec fierté qu'il a vu se dérouler pacifiquement les élections de décembre 1990, qui ont permis à la population d'Haïti d'exercer librement son droit souverain de choisir sa propre destinée.

Le Canada déplore que certains militaires aient tenté, il y a quelques jours, d'usurper le pouvoir et de saper le processus démocratique en Haïti. Le Canada condamne les auteurs de ce coup qui ont les mains tachées avec le sang de plusieurs de leurs concitoyens. Nous, depuis Ottawa, avons suspendu notre programme d'aide au développement et entrepris le complet réexamen de nos relations avec ce pays. De concert avec les autres membres de l'Organisation des Etats américains, nous avons adopté, tôt ce matin, à la réunion ministérielle de l'OEA, une résolution qui vient renforcer la condamnation par la communauté internationale des graves événements survenus en Haïti.

Comme l'a déclaré la Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, l'honorable Barbara McDougall, à la réunion de l'OEA hier, il est peu probable que des mesures prises par le Canada ou par tout autre pays agissant à titre individuel aient, à elles seules, pour effet de ramener le Président Aristide et de rétablir la démocratie en Haïti. C'est pourquoi il est extrêmement important que toutes les nations entreprennent une action concertée pour indiquer on ne peut plus clairement à ceux qui cherchent à miner la démocratie dans ce pays que leurs efforts sont voués à l'échec.

Ayant joué un rôle crucial dans le processus qui a amené le Président Aristide au pouvoir, les Nations Unies ne sauraient demeurer silencieuses sur cette question, et c'est pourquoi mon pays approuve la tenue de la présente réunion du Conseil de sécurité. C'est aussi pourquoi nous sommes en faveur de l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies pour que celle-ci puisse examiner la menace qui pèse sur la démocratie et les droits de l'homme en Haïti.

M. Fortier (Canada)

Le Canada et d'autres pays ont pris des mesures bilatérales pour amener le rétablissement pacifique de la démocratie en Haïti. Les membres de l'Organisation des Etats américains ont décidé d'une action commune. Maintenant, le Canada espère vivement que les Nations Unies participeront, aussi bien par la parole que par les actes, aux efforts déployés pour corriger une situation qui est tout à fait inadmissible dans notre monde aujourd'hui, et nous vous remercions, Monsieur le Président, tout particulièrement, des paroles que vous avez prononcées plus tôt ce soir, à l'endroit d'Haïti et de son Président qui vous a adressé la parole à cette table.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de mon gouvernement, de formuler le voeu que le Président Aristide puisse bientôt rentrer à Port-au-Prince pour assumer la plénitude des fonctions qui sont les siennes en tant que chef d'Etat légitime et démocratiquement élu de la République d'Haïti.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autre orateur pour cette séance. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 23 h 15.